

TOME PREMIER.

MUSIQUE D'ORGUE.

INTRODUCTION.

I.

C'est à juste titre que l'orgue est appelé *le roi des instruments de musique*. Si l'Église n'a pas été son berceau, elle en a été du moins la glorification: c'est grâce à elle, en effet, que cet incomparable instrument est parvenu au degré de perfection qu'il possède aujourd'hui.

Le caractère de l'orgue est éminemment religieux, parce qu'il est catholique, et c'est le profaner que de le transporter de l'église au théâtre, où cependant on lui fait parler un langage digne de la Religion, tandis que dans le sanctuaire on lui fait trop souvent jouer un rôle qui ne serait pas même admis à l'opéra bouffe. Cette profanation de l'orgue a lieu surtout en Italie, en France et en Belgique. Il faut reconnaître toutefois que ces deux derniers pays sont en grand progrès depuis quelque temps.

II.

La Religion Catholique qui ne repousse aucune manifestation de l'art, n'a point fermé ses temples à la tonalité musicale moderne; mais

on a eu tort d'y laisser pénétrer toutes les licences du style chromatique, et de faire perdre à l'orgue son accord et son véritable caractère.

Autrefois, — et de nos jours encore il en est de même dans quelques rares localités, — l'orgue était accordé diatoniquement, à tempérament inégal, et, pour nous servir d'une expression technique, *avec la quinte du loup*. Cette manière d'accorder donne une grande pureté d'intonation aux huit tons qui sont principalement en usage dans le chant grégorien. Sans doute il y a, dans ce système, un je ne sais quoi d'insupportable dans le ton de *sol bémol*, et beaucoup de dureté dans les tons de *la bémol*, de *ré bémol* et de *si naturel* majeur. En revanche, le tempérament inégal donne à chaque ton un caractère et une couleur qui lui sont propres. Il offre donc un très précieux avantage sur le tempérament égal, qui rend tous les tons exactement semblables entre eux, tous étant supportables, il est vrai, mais aucun d'eux ne satisfaisant complètement l'oreille.

En changeant l'accord de l'orgue, on l'a mis au service de l'ennemi, et l'on a consommé la ruine du plain-chant. On dirait

vraiment que le tempérament inégal avait été prévu pour servir de barrière au sensualisme du système chromatique!

Il faut donc rebrousser chemin: ce sera un puissant moyen d'empêcher la musique d'orgue de suivre la pente funeste de la modulation effrénée

III.

Le caractère religieux de l'orgue réside surtout dans les *jeux de fond*: ceux-ci sont l'âme de l'instrument et en constituent la partie noble, comme les cordes dans l'orchestre.

Les *jeux de mutation* sont le complément de ceux dont nous venons de parler. Par le mariage de leur timbre argentin, le *plein-jeu* acquiert une sonorité unique dont aucune combinaison orchestrale ne saurait donner une idée, et qui semble transporter l'auditeur sous un ciel étincelant d'étoiles. Mais rien n'est plus difficile à bien établir comme les jeux de mutation, et, mal faits, ils sont insupportables.

Les *jeux d'anches* sont la partie bruyante et un peu vulgaire de l'orgue. Pour être bons, ils doivent contenir leur propre *bourdon*. Un organiste judicieux en réserve l'emploi pour les *sorties*, ou, s'il s'en sert pendant le service divin, ce ne sera qu'à l'offertoire, et encore agira-t-il sagement de ne les mettre alors en œuvre que comme jeux de solo, accompagnés avec les fonds.

La *voix humaine* est rarement d'un bon effet. Tous les organistes sans goût ne se font point faute d'en abuser.

Le *tremblant* ne convient qu'à la *voix humaine*: il est fait pour elle. Lorsqu'on l'emploie avec d'autres jeux, il produit l'effet de certaines orgues de Barbarie.

Les *voix célestes* sont moins fatigantes que les *voix humaines*. On en obtient de beaux effets, lorsqu'on les traite avec une sobriété judicieuse.

Les *jeux de solo*, en général, doivent être ménagés. Ils produisent quelquefois de beaux effets par leur mélange; mais il y a ici un écueil que doivent éviter les jeunes organistes. Ceux-ci sont souvent tentés d'abuser des ressources que leur offrent les combinaisons mécaniques de la facture moderne. Il est bien plus facile de plaire à l'auditoire par l'opposition des timbres que de l'intéresser par la solidité de la science et l'élévation des idées.

IV.

L'organiste catholique doit toujours édifier les fidèles. Il n'oubliera jamais qu'il est dans la maison de Dieu. Son jeu sera constamment en harmonie avec la majesté du sanctuaire. S'il ne comprend pas la liturgie sacrée, il lui sera impossible de refléter, dans son style, la fête du jour que l'on célèbre. Il jouera constamment alors de la même façon, à toutes les fêtes, comme un véritable mercenaire.

Il doit être grave sans être ennuyeux, élégant sans être léger, mélodieux sans être trivial. Il fera toujours usage d'une harmonie pure et riche, et, en même temps, aussi diatonique que possible.

L'organiste catholique évitera d'*amuser* les fidèles et d'attirer leur attention par de petites mièvreries, par de petits effets d'opposition de timbres, par l'emploi insolite du *tremblant* et de la *boîte expressive*. Ces effets ne sont tolérables que dans une salle de concert.

V.

Il faut que l'organiste catholique sache improviser. Il ne le pourra jamais d'une manière convenable, s'il ne possède l'harmonie, le contre-point, la fugue, un bon mécanisme des pieds et des mains, et une connaissance sérieuse du mélange des jeux.

VI.

L'organiste catholique doit être versé dans la science et la pratique du chant grégorien, ainsi que dans l'accompagnement diatonique qui convient seul à ce chant.

Ses préludes auront toujours leur raison d'être: ils s'accorderont avec la mélodie qu'ils annoncent et seront dans la même tonalité.

Le prélude d'entrée se fera avec les jeux de fond et dans le mode du chant qu'il introduit. Si cela est possible, l'organiste prendra pour motif la première phrase de ce chant.

L'organiste prépare l'intonation du *Gloria in excelsis* et continue *et in terra pax*, sans interlude.

Si on le lui demande, il donne le ton pour le *Dominus vobiscum*, mais sans l'accompagner. Règle générale: il ne doit accompagner le prêtre que dans les mélodies dont celui-ci chante l'intonation et qui sont continuées par le chœur, telles que le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, l'*Asperges me*, le *Veni Creator*, etc.

Le verset doit reproduire, dans sa tonalité, la strophe du chant qu'il remplace.

Il faut enfin que le *postlude* soit la continuation de ce qui a précédé.

Rien n'est plus commun que de rencontrer de malheureux joueurs d'orgue qui détruisent, avec quelques accords seulement, l'impression produite par un beau sermon. Un prélude convenable, avant le sermon, prépare les fidèles à l'écouter avec respect et inspire le prédicateur. Pour le postlude, c'est le prédicateur qui inspirera l'organiste.

Aucune solennité ne peut être imposante, si l'organiste est trivial. La musique donne le ton à toutes les cérémonies de l'Église, et quand ceci sera bien compris, on remplacera les joueurs d'orgue par des *organistes catholiques*. Ceux-ci auront soin de ne pas compter sur le suffrage de la foule. L'appréciation des connaisseurs et surtout la conscience de travailler pour la plus grande gloire de Dieu devront leur suffire!

J.-N. LEMMENS.

